



NOTE DE DECRYPTAGE SUR LE GENRE ET LE CLIMAT

Zénabou Segda,
WEP Burkina Faso et Réseau Climat & Développement
Juillet 2016

LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

Créé par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le RC&D rassemble aujourd'hui 63 associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyer sur les changements climatiques. C'est le seul réseau qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques. En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

2

Depuis 2015, le Réseau Climat & Développement dispose d'une équipe de six ambassadeurs climat, chargés de décrypter les négociations internationales, de participer aux sommets internationaux et de représenter le réseau en tant qu'experts auprès de ses partenaires (négociateurs climat, journalistes, société civile). Cette équipe d'ambassadeurs constitue donc la force de frappe du réseau dans les instances et moments internationaux, en particulier lors des Conférences des Parties. Cette équipe travaille tout au long de l'année pour représenter et porter les préoccupations telles que formulées par les associations de terrain du RC&D, sur 6 enjeux identifiés comme clés : énergies renouvelables et efficacité énergétique, adaptation, agriculture et sécurité alimentaire, financements, genre et droits humains.

Pour le Réseau Climat & Développement, le sommet de Paris devait répondre au double défi de la limitation du réchauffement global en deçà de 1,5°C et celui de la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par les changements climatiques. Si l'objectif de limitation des températures est bien présent dans le texte final, beaucoup reste encore à faire pour s'assurer que l'Accord de Paris permette d'atteindre une justice climatique pour garantir l'accès aux énergies renouvelables et pour améliorer la capacité d'adaptation et de résilience des communautés vulnérables tout en respectant les droits de l'homme, de genre et en garantissant la sécurité alimentaire des populations. Après la COP21, les enjeux restent donc grands, de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, de la revue à la hausse des contributions nationales qui mènent aujourd'hui à une trajectoire de réchauffement de 3°C, à l'opérationnalisation de l'Accord en politiques et actions concrètes au niveau des pays.

La 22^{ème} Conférence des Parties (COP-22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 7 au 18 Novembre 2016 à Marrakech au Maroc est l'occasion de rappeler ces enjeux. Organisée sur le continent africain, elle sera surtout l'occasion de mettre en avant les préoccupations des populations les plus vulnérables et de porter les demandes et les recommandations de la société civile africaine au plus haut niveau. C'est pourquoi le Réseau Climat & Développement compte s'impliquer dans les préparatifs de la COP22. Le RC&D appelle à une COP qui mette les vulnérabilités au cœur des discussions, pour faire face aux défis de l'adaptation et de la transition énergétique du continent africain, avec des financements climat prévisibles et adéquats tout en adoptant une approche par les droits. Cette version actualisée de la note de décryptage s'écrivant au lendemain de la COP21 et à l'orée de celle de Marrakech en novembre prochain, fera le bilan de la COP21 et dessinera les perspectives de la prochaine COP22.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. QU'EST-CE QUE LE GENRE ET L'APPROCHE GENRE ?.....	4
II. LES LIENS ENTRE CLIMAT ET GENRE.....	4
III. RAPPEL HISTORIQUE ET ACTUALITE DU GENRE DANS LES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT.....	6
IV. INTEGRATION DES QUESTIONS DE GENRE DANS LES CPDN EN VUE DE L'OPERATIONNALISATION DE L'ACCORD DE PARIS.....	7
V. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE Mobilisation des OSC sur les questions de genre pendant la COP21, et son impact...	
VI. BILAN GENRE DE LA COP21	8
VII. ENJEUX GENRE DE LA COP 22.....	9
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9

INTRODUCTION

Si les efforts de lutte contre les changements climatiques ne sont pas à la hauteur des enjeux, l'humanité se dirige vers le chaos qui est d'ailleurs amorcé à travers la planète. On peut citer les ouragans, inondations en Asie, en Amérique, les sécheresses ou les inondations en Afrique. L'Afrique est d'ailleurs prédite comme la plus exposée à cause de sa vulnérabilité alors qu'elle n'est pas du tout responsable des changements climatiques.

Les populations africaines subissent donc les impacts négatifs du réchauffement avec son corollaire de fléaux ; raréfaction de la ressource eau, énergétique, crises alimentaires, maladies hydriques, etc...

Dans les pays en développement, les femmes sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques, d'une part car leurs moyens de subsistance dépendent en grande partie des ressources naturelles fortement tributaires des aléas naturels et d'autre part en raison des rôles sociaux qui leur sont attribués et des inégalités qui en découlent.

Dans cette note de décryptage sur le genre et les changements climatiques, nous essaierons d'analyser dans quelle mesure les inégalités de genre contribuent à des impacts différenciés des changements climatiques selon le sexe.

Nous tenterons également de faire le bilan des efforts entrepris pour assurer une prise en compte du genre dans les programmes de développement et les politiques de lutte contre les changements climatiques mais aussi dans les négociations climatiques.

Nous analyserons les résultats Genre de la COP21, ferons le tour des opportunités qu'offre la prochaine COP ainsi que les perspectives.

I. QU'EST-CE QUE LE GENRE ET L'APPROCHE GENRE ?

Le **genre** fait référence à un ensemble de rôles, comportements, attributs, aptitudes et pouvoirs relatifs « socialement construits » associés au fait d'être une femme ou un homme dans une société donnée à un moment donné (Esplen 2009: 2)¹. L'expression « socialement construit » signifie que ce ne sont pas des caractéristiques « innées » ou « naturelles », mais des constructions et des produits de la société et, en tant que tels, ils peuvent être modifiés et transformés. C'est de cela que découle l'approche Genre.

II. LES LIENS ENTRE CLIMAT ET GENRE

Affectant le plus sévèrement les personnes les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et dotées de moyens limités pour s'y adapter, les changements climatiques constituent l'une des principales injustices sociales de notre époque. De plus en plus de voix s'élèvent pour affirmer que les impacts des changements climatiques représentent une menace majeure pour les droits humains, et en particulier pour les personnes vivant déjà dans la pauvreté. Or, selon des études de la Banque Mondiale², du PNUD³ et de la FAO⁴ de 2011, deux tiers des personnes les plus pauvres de la planète sont des femmes.

¹ Source : Manuel de formation Genre et changements climatiques /2009/ GGCA _UICN

² www.banquemonddiale.org/fr/topic/gender/overview

Les moyens de subsistance des femmes dépendent en grande partie des ressources naturelles (l'eau, les produits de la forêt, l'agriculture) fortement tributaires des aléas climatiques. Les impacts des changements climatiques (dégradation des terres et des forêts, baisse des rendements, etc.) conduisent à la raréfaction des ressources rendant plus difficiles les activités menées par les femmes.

Si les femmes et les filles sont plus affectées par les changements climatiques que les hommes et les garçons, elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques en apportant des solutions concrètes, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances, expériences et savoir-faire. Elles jouent en effet un rôle clé afin d'assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence pour leurs familles et les communautés, grâce à leur gestion de l'économie domestique (ressources disponibles et pouvoir d'achat) et des ressources naturelles, leur capacité à générer des revenus et leur participation à de nombreuses institutions socioculturelles, politico-économique et de protection de l'environnement à travers des groupements et associations.

Si la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes de développement s'est faite de manière progressive, elle a le plus souvent représenté un critère d'accès aux financements en se traduisant par des principes pas systématiquement respectés dans la mise en œuvre. En effet si des groupes de femmes ou experts de genre sont associés au processus de conception, ils ne sont pas systématiquement conviés à assurer le suivi de l'intégration du genre dans la mise en œuvre, qui n'est généralement pas budgétisé. Pourtant, la mise en œuvre même de mesures de lutte contre les changements climatiques peut, si elle ne prend pas réellement en compte l'approche genre, générer des impacts négatifs sur les femmes et creuser les inégalités entre les sexes.

La prise en compte du genre dans la question climatique renvoie à l'intégration de l'objectif d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques environnementales, économiques, sociales et à la participation équitable de l'ensemble des acteurs aux processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques. Il y a eu des progrès sur l'intégration du genre dans les politiques de changements climatiques, mais d'importantes lacunes demeurent. Le plus dur est d'assurer que l'égalité des sexes soit inscrite dans la politique climatique mondiale comme une question de justice sociale ; ensuite transformer une politique en action restera le défi.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a commencé à intégrer l'approche genre depuis le début des années 2000 mais ce processus est assez lent. Au-delà de la reconnaissance des besoins différenciés des femmes et des hommes, de la nécessité de développer des politiques de lutte contre les changements climatiques sensibles au genre, il est également essentiel de s'assurer que les femmes soient reconnues comme des actrices de changement et des porteuses de solutions.

Mobilisation des OSC sur la question Genre pendant la COP21 et impact produit

Le cas de la COP21 mérite qu'on s'y arrête un instant. En effet, les Organisations de la Société Civile (OSC) et institutions travaillant sur la question du genre ont défendu bec et ongle l'intégration de l'égalité homme/ femme et des actions en faveur de l'autonomisation des femmes dans l'accord de Paris.

3 Résultats du classement suivant l'Indice de Développement Humain (IDH) pour l'année 2011. Pour la première fois, deux autres mesures viennent compléter l'IDH : l'indice de pauvreté multidimensionnelle et l'indice d'inégalité de genre. <http://www.genreenaction.net/PNUD-Rapport-sur-la-Developpement-Humain-2011.html>

4 www.fao.org/gender/gender-home/gender-why/rural-women-and.../fr/

En somme, elles ont, pour le cas spécifique des OSC, à travers le Women and Gender Constituency, élaboré et peaufiné un plan d'action durant les intersessions de la convention et qui a été brillamment mis en œuvre jusqu'à Paris.

Une série d'activités de plaidoyer a été organisée avec les acteurs membres du groupement, également en coordination avec les groupes défenseurs des droits de l'homme, des peuples autochtones etc... Malheureusement, cette forte mobilisation n'a accouché que d'une souris alors que les attentes étaient grandes au sein des OSC et institutions intéressées par la question du Genre. Le RC&D, notamment, avait des attentes spécifiques pour la COP22, qui étaient entre autres que les bailleurs, les gouvernements et l'Accord de Paris :

1. Intègrent l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.
2. Renforcent la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
3. Analysent les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables. A partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre dans les politiques et projets climat.
4. Renforcent les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre
5. Eliminent les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.

6

III. RAPPEL HISTORIQUE ET ACTUALITE DU GENRE DANS LES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La question de genre a commencé à être intégrée dans les négociations lors de la Conférence des Parties (COP) de 2001 à Marrakech qui a abouti à un accord sur l'amélioration de la participation des femmes dans tous les processus de prise de décision dans le cadre des pourparlers.

La question est entrée ensuite en hibernation jusqu'à la COP16 de Cancun⁵ en 2010 dont les accords faisaient une large place aux questions de genre. L'importance de l'égalité des sexes et la participation effective des femmes ont été reconnues dans diverses décisions, y compris sur l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

C'est en 2012 à la COP 18 à Doha, au Qatar que l'intégration de l'égalité entre les sexes est officiellement entérinée⁶ comme point permanent de l'ordre du jour des négociations sur le climat.

En 2013, un atelier a été organisé sur le genre, les changements climatiques, et les négociations lors de la COP19 à Varsovie où les pays et les observateurs ont fait des propositions sur la manière de faire progresser l'objectif d'équilibre entre les sexes. C'est également à Varsovie que le secrétariat des Nations Unies sur le climat a indiqué que moins de 30% des négociateurs représentant leurs pays étaient des femmes.

⁵ Dans la section opérationnelle sur « la vision commune », la décision reconnaît que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes sont importantes pour des actions efficaces sur le climat dans tous les aspects des changements climatiques.

⁶ Décision 23/CP.18 Promotion de l'équilibre entre hommes et femmes et moyens de renforcer la participation des femmes dans les négociations relatives à la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto

Lors de la COP20 à Lima, un programme de travail⁷ de deux ans sur le genre a été établi à la conférence pour examiner les questions de genre dans les domaines thématiques des négociations, tels que l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie. Dans le cadre de ce programme, un premier atelier sur le genre et l'atténuation s'est tenu à Bonn les 8 et 9 juin 2015.

ONU Femmes a ensuite travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies et de la société civile - à savoir la CCNUCC, l'UNITAR, WEDO et le caucus femmes et genre de la CCNUCC - sur des activités pour appuyer les conclusions du groupe de travail SBI. Elle a organisé en juin 2015 un atelier sur l'atténuation, ainsi que le développement et le transfert technologique sensibles au genre.

A l'issue de la COP21, le secrétariat de la convention a produit un document technique comprenant des guides et outils d'intégration du Genre dans les actions climatiques sous la convention. Le but de ce document technique est de faciliter une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des approches existantes pour l'intégration des considérations de genre dans les changements climatiques et les activités liées en vertu de la Convention pour des réponses plus efficaces et équitables.

7

IV. INTEGRATION DES QUESTIONS DE GENRE DANS LES CPDN EN VUE DE L'OPERATIONNALISATION DE L'ACCORD DE PARIS

Après la ratification de l'Accord de Paris, les Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN) deviennent les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et leur mise en œuvre constitue une grande opportunité d'intégration du Genre et de l'autonomisation des femmes. En effet, les pays commencent à délibérer sur leur politique d'atténuation et d'adaptation et c'est l'occasion d'assurer que le Genre est intégré dans les politiques, programmes et projets. Pour preuve, selon le réseau CDKN, presque 40 % des CPDN soumis en octobre 2015 mentionnaient les termes genre et ou femmes dans leur chapitre réservé à l'atténuation.

Jusqu'à la remise des CPDN en octobre 2015, les Pays suivants ont mentionné le genre comme :

- un principe pour la mise en œuvre de la CPDN: Brésil, Burundi, Cambodge, Tchad, Costa Rica, Cote d'Ivoire, République Dominicaine, l'Ethiopie, la Géorgie, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mexico, Maroc, Myanmar, Niger, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland, Vietnam, Zimbabwe.
- un élément de la CPDN (des projets sont ciblés sur les femmes): Burkina Faso, Cameroun, Afrique central, Comores, République Dominicaine, RD Congo, Mali, Tajikistan, Zambie
- un élément pris en compte dans l'évaluation des vulnérabilités: Djibouti, Solomon Islands, Vanuatu
- un sujet adressé dans la législation nationale: Barbade, Gambie, Kiribati, l'Iles Maurice, Paraguay, Papouasie Nouvelle Guinée

⁷ https://unfccc.int/files/meetings/lima.../auv_cop20_gender.pdf

Analyse Genre du CPDN du Burkina

Les secteurs clés identifiés pour ses CPDN sont : L'agriculture, les déchets et l'énergie qui inclut la production d'électricité, le transport, le résidentiel et le tertiaire ainsi que les industries manufacturières, l'habitat, etc.

En termes de représentation dans le rapport, chacun de ces secteurs montrera ses projections en quantités d'émissions dans le scénario Business as Usual (scénario sans aucune action d'atténuation ou d'adaptation), Inconditionnel et Conditionnel.

En général le document est neutre du point de vue du genre. Dans les critères d'analyse et de priorisation des projets CPDN, les indicateurs sont neutres du point de vue du Genre.

On note cependant, dans l'analyse des co-bénéfices associés à la mise en œuvre des projets sectoriels, la mention des femmes dans le secteur « Biomasse Energie » et « énergie par récupération de déchets » telle que : « L'utilisation des foyers améliorés permet aux populations locales/rurales un gain de capital santé (du fait des maladies respiratoires qu'elles évitent de la respiration du monoxyde de carbone) ; les ménages et principalement les femmes peuvent alors économiser les dépenses supportées pour les soins de santé »

8

En conclusion, on peut prévoir beaucoup de travail pour une intégration effective de l'approche Genre dans la mise en œuvre des CPDN, étant donné qu'il est généralement neutre du point de vue du Genre. Il sera aussi nécessaire que les pays qui ne l'ont pas encore fait intègre un volet genre à leur CPDN.

V. BILAN GENRE DE LA COP21

Pour le RC&D, les attentes en termes de Genre se résument à un appel à l'intégration du Genre dans la politique climatique. En somme :

- S'assurer la reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre les Changements Climatiques
- Inscrire l'égalité des genres dans le chapeau opérationnel du texte de négociation (section C) et la décliner par thématique (atténuation, adaptation, finances.)
- Passer du concept Gender-sensitive à celui de Gender-responsive en améliorant son appropriation par toutes les Parties.

Après une grande mobilisation comme détaillée plus haut, des rencontres de plaidoyer, des événements parallèles, des marches, etc, la récolte a été maigre compte tenu des recommandations qui avaient été faites par le RC&D en 2015. En effet, l'Accord de Paris a reconnu l'importance de l'intégration des principes fondamentaux tels que l'égalité des sexes et des considérations de genre dans toute politique de lutte contre les changements climatiques, en intégrant dans son préambule la nécessité pour les pays de « respecter, promouvoir et prendre en considération (...) l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes ». Cependant il n'a pas conduit à la définition de lignes directrices claires afin que l'ensemble des acteurs concernés (gouvernements, entreprises, société civile..) déclinent de manière opérationnelle et effective ces principes dans leurs stratégies et actions. Ainsi, l'égalité hommes/femmes n'est presque pas inscrite dans les parties opérationnelles ou les thématiques de l'Accord : la seule référence est dans l'article 7 sur l'adaptation et l'article 11 sur les renforcements de capacité, qui devraient suivre des processus « sensibles à l'égalité des sexes ».

L'implication des pays sur le genre

Dans le cadre du plaidoyer sur les six thématiques du R&CD les membres de l'équipe d'ambassadeurs ont ensemble ou individuellement rencontré des décideurs politiques ainsi que des négociateurs afin de présenter les recommandations du réseau et de recueillir leurs positions, notamment sur la thématique genre.

Pour la question du Genre, des échanges ont eu lieu avec le Ministre Nigérien de l'Environnement, chef de la délégation du Niger. Il a longuement dit sa connaissance sur le rôle actif des femmes et les barrières et préoccupations qui entourent leurs actions tout en rassurant de défendre cette question devant les plus hautes autorités.

Ensuite trois des Ministres Burkinabés présents à la COP ont été rencontrés sur la même question, ce qui a permis un éveil de conscience pour certains, une meilleure compréhension du but du plaidoyer et un engagement à concrétiser les choses surtout au niveau national en collaboration avec leur collègues du département en charge du Genre. Ils n'ont pas manqué de signaler qu'ils étaient des Ministres de transition.

Le Président de la transition du Burkina Faso a été aussi rencontré sur les thématiques du RCD avec une attention particulière sur la question du Genre.

L'une des grandes rencontres a été celle avec la commission de l'Union Européenne ; la Ministre Autrichienne de l'Environnement, le commissaire CANETE et son équipe. Elle a été une opportunité de rappeler la responsabilité historique des pays développés pour assurer le financement de l'adaptation, mais aussi le besoin de solidarité pour circonscrire les problèmes africains en liens avec les changements climatiques, ce qui leur est de toutes façons profitables et pourrait régler d'une certaine façon la question de l'émigration.

VI. ENJEUX GENRE DE LA COP 22

La prochaine COP se tiendra à Marrakech et cela n'est pas anodin pour ce qui concerne la question Genre. Comme évoqué plus haut, c'est à Marrakech qu'est née la question d'intégration de l'égalité hommes /femmes dans les discussions sur le climat, motivée en cette année 2001 par une absence quasi totale des femmes dans les organes techniques de la CCNUCC. C'est l'occasion vraiment maintenant de faire de l'égalité de genre, une réalité dans l'action climatique en la déployant dans les politiques nationales climatiques.

Depuis le mois de février jusqu'à fin Mars 2016, des pays tels l'Indonésie, la Suisse, le Bangladesh ont soumis des propositions sur le programme de travail de Lima relatif au genre. Les Etats-Unis, le Kenya, et l'Union Européenne ont soumis une note sur le « genre et les changements climatiques », alors que le Malawi et la République Démocratique du Congo au nom des Pays les Moins Avancés ont traité du « Genre et le renforcement des capacités » dans les groupes de travail SBI et SBSTA. En revanche, dans le cadre du processus de la convention, il n'y a pas encore de soumission sur la question genre alors que la convention a demandé aux Parties d'envoyer des soumissions et déclarations pour la COP22 en ce qui concerne le Genre, en particulier des informations sur les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs d'équilibre de Genre et de politique climatique répondant au Genre dans leurs pays.

Un autre enjeu de taille est la participation active de la société civile, y compris des associations de femmes à tous les stades de la préparation de la COP, y compris la pré-COP et les réunions informelles, aux événements de haut-niveau organisés pendant la COP.

CONCLUSION

Des liens existent bel et bien entre le genre et le climat. Les groupes vulnérables et pauvres sont les plus impactés par le phénomène des changements climatiques y compris les femmes, principalement pour des raisons sociales sur lesquelles on peut travailler.

Malgré ces vulnérabilités et conditions difficiles, les femmes font de plus en plus entendre leurs voix dans la lutte contre les changements climatiques, et montrent qu'elles sont des actrices de première ligne notamment pour l'adaptation en Afrique. Si la communauté internationale commence timidement à en prendre conscience, un nombre croissant d'ONG et d'institutions travaillent à ce qu'au-delà de la reconnaissance, des mesures soient prises pour une réelle participation des femmes et pour la valorisation de leurs solutions face au défi climatique.

L'enjeu de la COP22 sera donc d'améliorer les prescriptions de cette approche en faisant en sorte que les politiques nationales aillent vers des solutions climat fondées sur l'égalité de Genre. La COP22 se voulant celle de l'Afrique, le groupe africain est appelé à jouer un rôle de leadership dans les thématiques prioritaires pour l'Afrique y compris celle du Genre qui est un formidable outil de gestion des questions climatiques.

RECOMMANDATIONS

Le Réseau Climat & Développement, fort de son analyse des résultats de la COP21, a développé des recommandations sur deux axes lors de son atelier annuel en mai 2016 :

- la préparation de la COP22, qui aura lieu en Novembre 2016 à Marrakech sur le continent africain, le plus touché par les impacts du changement climatique
- l'opérationnalisation de l'Accord de Paris à travers la mise en œuvre effective des CPDN au niveau national

Dans le cadre de la COP22

- **Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les négociations et viser la parité hommes-femmes.**

La très faible participation des femmes aux négociations sur le climat a été l'élément déclencheur de la lutte pour l'intégration de l'approche Genre dans les discussions sur le climat. Les chiffres sont encore loin d'être reluisant et beaucoup de travail reste à faire pour atteindre un certain équilibre.

- **Prendre en compte l'aspect genre dans les critères de sélection, d'analyse et d'évaluation pour les financements climat**

Un nombre incalculable de femmes actrices dans l'agriculture et la transformation des produits agricoles travaille dans des conditions difficiles à cause de capacités réduites en termes d'accès aux financements et au capital terre. Comment peut-on espérer que ces femmes mettent en pratique leurs connaissances dans la gestion des ressources naturelles et forestières si elles ne sont pas propriétaires ou n'ont aucune ressource financière ? Les discriminations liées au genre mettent donc en marge de la lutte contre les changements climatiques des actrices qui sont pourtant une bonne partie de la solution.

- **Créer des alliances et cibler des acteurs pour pousser les questions genre**

Une forte coalition genre à la COP22 avec une bonne approche basée sur les droits humains des femmes peut être une bonne voie par laquelle le genre fera effet dans la COP. Tous donc mobilisés et avec comme allié le Groupe Afrique.

- **Reconduire le mandat du groupe de travail sur le genre**

La reconduction du Programme de travail de Lima relatif au genre dont la première phase arrivera à échéance lors de la COP22 est indispensable pour tenir les acteurs en veille sur cette question. Il s'agit de poursuivre les échanges initiés entre les différents acteurs sur les bonnes pratiques développées, les défis rencontrés dans l'intégration du genre dans l'action climatique, ainsi que les initiatives de renforcement de capacités des délégations à cet égard.

11

Dans le cadre des CPDN

- **Poursuivre le plaidoyer, la sensibilisation sur le genre auprès des décideurs à tous les niveaux. Pour les pays ayant déjà intégré le genre : définir des critères sensibles au genre. Pour ceux ne l'ayant pas intégré : le faire d'urgence !**

Les femmes sont en première ligne des impacts des changements climatiques mais également porteuses de solutions. Il est donc essentiel d'ancrer le respect des droits humains et l'égalité des genres dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels si l'on veut des réponses adéquates.

- **Renforcer les capacités sur le genre des acteurs qui mettent en œuvre et préparent les CPDN**

La non prise en compte du Genre dans les solutions climatiques est souvent due à une méconnaissance de cette dimension qui a fait ses preuves en termes d'efficacité. Une fois que les acteurs l'ont connue et comprise, les réticences, les blocages psychologiques et les *a priori* peuvent être levés pour permettre son intégration. Les droits humains doivent également être maîtrisés et pris en compte car l'homme doit être placé au centre de la politique climatique pour des raisons d'équité sociale et de durabilité.

- **Intégrer des mécanismes d'autonomisation pour les femmes dans les CPDN**

Il faut consacrer la promotion de l'égalité de Genre et l'autonomisation des femmes comme l'un des principes-directeurs de la mise en œuvre des CPDN. Il s'agit notamment de faciliter l'accès et le contrôle par les femmes des ressources foncières et environnementales mais aussi financières à travers le financement des activités génératrices de revenus afin de développer des activités d'adaptation aux changements climatiques mais aussi des activités alternatives.